



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Votants : 33  
Abstentions :  
Pour : 33  
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 16 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 16 janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 janvier 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSÉ  
Noëlle CORNO  
Laurent GODET  
Murielle DINTHEER  
Philippe LE DUAULT  
Camille BRANCHEREAU  
Laurent BREZAC  
Laurence RANNOU  
Viviane CAPITAINÉ  
Frédéric CHATELLIER  
Denis BRIANT  
Jean-Pierre GUYONNAUD  
Anne OLIVIER

Eric NOZAY  
Nathalie LEBLANC  
Marc FLEURY  
Philippe RODRIGUES  
Isabelle LE HEIN  
Martin MOTTET  
Charlotte PERCHER  
Erwan BOUVAIS  
Annie LE GAL LA SALLE  
Christophe BOUVIER-BRAULT  
Myriam BASOSILA MBEWA  
Christian GUILLEMINEAU  
Bénédicte de LANTIVY  
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Claude LEFORT, Sylvie LAJEANNE, Linda DION, Oscar NAVARRO

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Claude LEFORT à Laurent BREZAC, Sylvie LAJEANNE à Isabelle LE HEIN, Linda DION à Frédéric CHATELLIER, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY

**Martin MOTTET a été élu Secrétaire de Séance.**

---

**DÉMARCHE MÉTROPOLITAINE ÉCONOMIES D'EAU – GROUPEMENT DE COMMANDES AUDIT**

**DL\_2023\_01\_03**

---

Madame ANDROMAQUE expose :

Les ressources en eau sont fortement impactées par le changement climatique : augmentation des températures des eaux de surface, baisse des débits des cours d'eau, augmentation des fortes pluies, baisse de la recharge des nappes souterraines, sécheresse...

On constate notamment sur le territoire de Nantes Métropole des sécheresses de plus en plus marquées alors qu'en parallèle les besoins en eau sont croissants, en lien avec l'augmentation de la démographie. L'année 2022 est profondément marquée par une sécheresse historique en terme de durée et d'intensité avec un niveau de crise sur l'eau potable d'un niveau de 4/4.

Nantes Métropole est lauréate d'un appel à projet de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, sur la période 2021-2024, dont le projet cible les équipements et sites publics dans une logique d'exemplarité.

Des aides financières sont mobilisables pour la réalisation d'audits, pour les travaux et investissements de réduction des consommations d'eau.

La première étape est d'auditer des bâtiments ou des espaces verts, condition nécessaire pour bénéficier de financements, et pour cela, Nantes Métropole propose de constituer un groupement de commandes. Ce groupement permettra de commander des audits sur les consommations d'eau d'équipements et sites publics avec également un module de formation aux économies d'eau à destination des agents.

A cet effet, une convention de groupement ayant pour objet la passation et la signature d'un marché d'audits de consommation d'eau est proposée pour adhésion.

Cette convention prendra effet dès lors qu'elle aura revêtu caractère exécutoire pour toutes les parties. Sa période initiale se confond avec celle de l'accord-cadre initiale qui court jusqu'au 31 décembre 2024. Elle pourra être renouvelée une fois pour une durée de deux ans.

A l'issue de la phase d'attribution, chaque membre reste responsable de la commande, du suivi d'exécution et du règlement des prestations.

Suite à ce groupement de commande, Nantes Métropole lancera un appel d'offres ouvert en vue de la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande. Il pourra être renouvelé une fois pour une durée de deux ans.

A La Chapelle sur Erdre, le suivi des consommations d'eau est assuré annuellement via la facturation et les sites principaux font l'objet de relevés mensuels ou semestriels (les 4 écoles, Capellia, Direction Aménagement et Transitions - CTM et les principaux équipements sportifs).

Différentes actions sont également menées : réducteurs de pression, de débit, installation de WC double débit, récupération d'eau sur la toiture du CTM pour les sanitaires, le lavage des véhicules et l'arrosage des espaces verts. Côté espaces verts, les pelouses ne sont pas arrosées à l'exception des terrains de sport, les plantes annuelles et bisannuelles ont été réduites de moitié et il n'y a pas de jardinière.

Au vu des enjeux et afin de poursuivre et d'amplifier les efforts, la Ville souhaite rejoindre la démarche initiée par la métropole.

Il vous est proposé de réaliser deux audits, un en 2023 et un en 2024, en ciblant les principaux sites de la Ville dont une école et/ou un équipement sportif et la Direction Aménagement et Transitions - Centre Technique Municipal.

**Vu l'avis de la commission Aménagement Durable réunie le 03 janvier 2023**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

1. **D'APPROUVER** l'engagement de la Ville dans la démarche d'économies d'eau initiée par Nantes Métropole,
2. **DE VALIDER** les sites proposés à auditer,
3. **D'AUTORISER** la signature de la convention constitutive du groupement de commande entre les communes mentionnées dans la dite convention ayant pour objet la réalisation d'audits de consommation d'eau,
4. **D'AUTORISER** Madame la Présidente de Nantes Métropole ou son représentant à signer, pour le compte de la commune de La Chapelle sur Erdre, l'accord-cadre à bons de commande faisant suite à la convention de groupement de commande ci-dessus.

**Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
**Le secrétaire de séance,**

MARTIN MOTTET



Pour extrait certifié conforme,  
**Monsieur le Maire,**

FABRICE ROUSSEL

